

Revue des articles

Du service public à l'autonomie de la volonté (et inversement) dans l'offre de biens et de services : entre « interdépendance sociale » et « buts monumentaux » ?

Dimitri Yernault

Article paru dans la revue *Revue interdisciplinaire d'études juridiques* 2021/2 (Volume 87), pages 281 à 326 et accessible en ligne : <https://www.cairn.info/revue-interdisciplinaire-d-etudes-juridiques-2021-2-page-281.htm>



Le thème

Cet article interroge le droit appliqué à l'offre des biens et des services en Belgique. Il distingue deux configurations extrêmes : d'une part, le service public, régi par le droit administratif, d'autre part, l'autonomie et la volonté, régulées par le droit privé contractuel. Mais si cette distinction public / privé a des vertus intellectuelles, et parfois opérationnelles, elle ne rend, selon l'auteur, qu'imparfaitement compte de la variété des situations où droits public et privé s'hybrident. L'auteur catégorise ces situations en sept paliers, sur un continuum qui relie les deux extrêmes précédemment mentionnés.

Les données

L'article s'appuie sur un ensemble d'éléments récents de jurisprudence et de législation (règlements européens, lois, décrets...) afin de représenter tous les types d'offres de biens et services disponibles, quel qu'en soit l'émetteur.

Les résultats

Si l'auteur note la persistance de facteurs de distinction entre les deux pôles extrêmes, il observe parallèlement que chaque pôle tend à s'hybrider avec l'autre. D'une part, l'État tend de plus en plus à inscrire sa responsabilité en termes de droit civil. D'autre part, les agents privés sont de plus en plus soumis à des obligations initialement formulées en droit public. L'auteur n'y voit pas ici un mouvement invasif de l'État mais plutôt la tendance sur le long terme à une conciliation croissante entre collectif et individuel. En ce sens, selon lui, autant les acteurs publics que privés convergent vers le respect de « buts monumentaux », c'est-à-dire des grands objectifs de législation : évitement et internalisation des externalités négatives, interdépendance sociale et solidarité, stabilité financière, prévention et gestion des risques environnementaux et sanitaires...

Revue des articles

Hôpitaux publics versus cliniques privées : comparaison n'est pas raison

Jean-Paul Domin

Article paru dans la revue *Les Tribunes de la santé* 2021/3 (N° 69), pages 49 à 57 et accessible en ligne : <https://www.cairn.info/revue-les-tribunes-de-la-sante-2021-3-page-49.htm>



Le thème

L'article interroge la pertinence de l'exercice fréquemment mobilisé de comparaison des coûts entre les hôpitaux publics et les cliniques privées. En effet, l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation a fréquemment émis des études qui comparent ces coûts, pointant ceux systématiquement plus élevés de l'hôpital public. En mettant en relief un certain nombre d'effets (taille, gamme d'activité, caractéristiques des patients...), l'article entend montrer que cette différence de coûts est liée aux spécificités propres de chaque secteur, et qu'en conséquence la comparaison entre le privé et le public ne fait pas nécessairement sens.

Les données

L'article s'appuie sur un corpus d'études réalisées par l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation, la Fédération hospitalière de France,

ainsi que sur la littérature scientifique traitant des différences de coût entre les structures hospitalières privées et publiques.

Les résultats

Bien que la comparaison des coûts entre hôpitaux publics et cliniques privées soit un débat récurrent dans l'opinion publique, cette comparaison est jugée stérile par l'auteur. En effet, trop de facteurs divergent entre les secteurs hospitaliers public et privé, comme, entre autres, l'ouverture sans discontinuité des urgences, l'obligation de soigner tout patient, la prise en charge des maladies infectieuses ou de la toxicologie, qui n'incombent qu'à l'hôpital public. Ces différences de missions entament la pertinence d'une comparaison des deux secteurs puisque leurs missions sont fondamentalement différentes, celle de service public pour l'hôpital ; celle de la rentabilité pour le secteur privé.

Revue des articles

La gratuité des réseaux de transports collectifs urbains : un modèle de financement particulier ?

Sonia Guelton, Philippe Poinot

Article paru dans la revue *Transports urbains* 2020/1 (N° 136), pages 12 à 17 et accessible en ligne : <https://www.cairn.info/revue-transports-urbains-2020-1-page-12.htm>



Le thème

L'offre de transports collectifs urbains (TCU) concerne de plus en plus de Français. Aujourd'hui, 71 % des Français métropolitains résident dans le ressort territorial des plus de 300 Autorités organisatrices de la mobilité (AOM). Cette dynamique se globalise suite à l'adoption de la loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019, qui ambitionne de couvrir l'ensemble du territoire d'AOM. Cet effort pose évidemment la question du financement de ses infrastructures modales. La grande majorité des collectivités optent pour le paiement d'un prix par l'utilisateur. Cependant, d'autres alternatives existent, comme la tarification sociale, la gratuité partielle ou la gratuité totale du réseau multimodal. Dans cet article, les auteurs dressent premièrement un état des lieux de la gratuité des transports collectifs urbains en France, puis, dans un second temps, interrogent les modalités de mises en place de la gratuité dans un contexte de raréfaction des fonds publics.

Les données

L'article s'appuie sur la littérature académique relative à la gratuité des transports publics, ainsi

que sur leurs études empiriques de certaines collectivités ayant mis en œuvre des expériences de gratuité (Colomiers, Compiègne, Levallois-Perret etc.).

Les résultats

Premièrement, les auteurs soulignent que la gratuité a un impact réduit sur les contributions budgétaires publiques et peu différent des villes où la tarification des transports est payante, notamment car la contribution des usagers est généralement modeste par rapport aux coûts totaux du réseau. Les cas étudiés par les auteurs concernant des villes de petite taille, ils en appellent donc à des études complémentaires pour les grandes villes, où les transports représentent des masses budgétaires relativement plus importantes. Deuxièmement, l'article indique que la question de la gratuité masque la question clef des enjeux économiques et fiscaux du versement transports au budget des TCU. Ces enjeux économiques sont variables selon les AOM, tenant aux différences de situation et aux choix politiques.

Revue des articles

Tarifs discriminants et monopoles de l'eau potable : une analyse de la réaction des consommateurs face aux distorsions du signal-prix

Alexandre Mayol, Simon Porcher

Article paru dans la revue *Revue économique* 2019/4 (Vol. 70), pages 461 à 494 et accessible en ligne : <https://www.cairn.info/revue-economique-2019-4-page-461.htm>



Le thème

Cet article rend compte d'une expérimentation relative à la mise en place d'un tarif progressif « écosolidaire » de l'eau dans l'agglomération de Dunkerque en 2012. À la demande des élus, cet instrument de politique publique a été mise en œuvre par un délégataire privé en situation de monopole. Partant du postulat économique que les monopoles aboutissent à des solutions d'équilibre sous-optimales, les auteurs cherchent à étudier si la tarification discriminante peut se révéler pertinente pour accroître le surplus collectif. Est étudiée l'applicabilité de prix différenciés, selon le type d'individus que l'on souhaite favoriser ou pénaliser, soulevant la question de la capacité des monopoles à discriminer les individus.

Les données

Cet article s'appuie sur une étude économétrique menée auprès d'un panel de consommateurs

choisi aléatoirement mais représentatif, divisé en trois tranches selon le niveau de consommation (vitale, utile et confort) et à partir d'un ensemble varié de données (consommation réelle, tarifs, composition du foyer...).

Les résultats

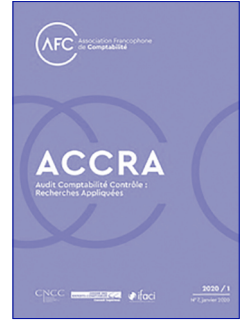
L'étude montre que le tarif progressif dans l'eau potable semble remplir partiellement ses objectifs initiaux : inciter à réduire les consommations agrégées en ciblant celles des plus gros consommateurs et organiser une redistribution entre groupes de consommateurs. Il apparaît notamment que le signal-prix ne joue qu'imparfaitement son rôle, notamment pour des consommateurs pour lesquels il est difficile de diminuer leur consommation, comme les familles nombreuses. Les résultats montrent également que ce dispositif conduit une petite minorité à assumer l'essentiel du financement du dispositif, ce qui en questionne l'équité.

Revue des articles

Évaluer les coûts des crises pour piloter la résilience : les apports de la comptabilité analytique dans le cas des services publics d'eau potable

Angélique Chéritat, Caty Werey

Article paru dans la revue ACCRA 2020/1 (N° 7), pages 11 à 33 et accessible en ligne : <https://www.cairn.info/revue-accra-2020-1-page-11.htm>



Le thème

Les gestionnaires des services publics servent plusieurs objectifs communs : continuité, égalité, qualité du service, et, sous l'impulsion récente de la commission européenne, sécurité des populations. Cependant, les services publics sont de plus en plus vulnérables et exposés à des crises comme celles liées à des catastrophes naturelles (inondations, pluies torrentielles, incendies de forêt, ouragans, tremblements de terre...), ou à des actes terroristes (explosions, contaminations, cyberattaques...). Ce constat implique pour les auteures d'accorder une place primordiale à la gestion de crise dans le management des services publics. En prenant pour exemple les services publics d'eau potable, les auteures de cet article montrent, au travers de cas de crise réels ou hypothétiques, que l'amélioration de la résilience au niveau des services d'eau potable peut être suivie ou pilotée par une gestion appropriée des coûts de résilience grâce à l'utilisation de la comptabilité analytique. Elles proposent alors une méthodologie type à disposition des acteurs publics.

Les données

L'article s'appuie sur l'étude de six cas de crises réelles et hypothétiques de trois services d'eau

potable français et allemands. Les crises analysées sont ainsi caractérisées par des probabilités d'apparition plus élevées que des crises aux répercussions beaucoup plus graves. Les auteures ont ainsi analysé tour à tour des cas de rupture de conduite paralysant les axes routiers et les transports en commun, mais aussi des cas de pollutions (chimiques) ou de contaminations (bactériologiques).

Les résultats

Les auteures promeuvent leur méthodologie d'évaluation des coûts de résilience. Celle-ci permet d'identifier des centres de coûts en amont, alimentées par des données sur ces coûts, afin de mesurer un degré de résilience. Elle donne ainsi la possibilité aux services d'améliorer leur résilience en faisant l'exercice d'évaluer cette dernière après chaque événement de crise, et de la comparer dans divers scénarios. Dans le même temps, l'émetteur peut aisément suivre la consommation des ressources disponibles liées à la gestion de crise, mais également s'interroger sur l'efficacité de ses investissements, et trouver des réponses adaptées à ses questionnements dans une logique de pilotage du service.

Revue des articles

L'effet des prix et des systèmes de tarification sur les quantités de déchets résidentiels : le cas de la Wallonie

Axel Gautier, Iman Salem

Article paru dans la revue *Revue économique* 2021/6 (Vol. 72), pages 1023 à 1053 et accessible en ligne : <https://www.cairn.info/revue-economique-2021-6-page-1023.htm>



Le thème

L'article interroge le traitement des déchets en Wallonie, une des trois régions de Belgique. La Wallonie a traditionnellement appliqué un système de prix marginal pour les déchets résiduels. Face à l'augmentation des coûts engendrés, la région s'oriente de plus en plus vers un système tarifaire basé sur le poids des déchets. L'utilisation du poids des déchets comme unité de mesure pour la tarification présente théoriquement plusieurs effets positifs. Premièrement, cela pourrait avoir un impact négatif et significatif sur la production des déchets résiduels, un impact positif sur le recyclage et, globalement, conduire à une diminution totale de la quantité de déchets. Deuxièmement, son impact sur la quantité de déchets résiduels augmenterait avec le temps. Enfin, elle rendrait l'instrument de prix plus efficace, c'est-à-dire que l'élasticité-prix est plus élevée lorsque le poids est l'unité de mesure. Dans ce contexte, l'article propose d'étudier l'impact de ce choix de tarification.

Les données

L'article analyse l'efficacité de ce type de tarification en utilisant certaines données individuelles et agrégées (quantité de déchets par habitant, prix

par kilo de déchet, taille de la population, densité...), pour l'ensemble des 262 municipalités de la région Wallonne, entre 2009 à 2015. Les auteurs utilisent la méthodologie de la courbe environnementale de Kuznets (EKC), utilisée dans une variété d'études environnementales pour tester l'effet du revenu ou du PIB sur les indicateurs de pollution au niveau national.

Les résultats

Deux résultats principaux sont dégagés. Premièrement, les ménages réagissent face à une évolution du prix. Concernant les déchets résiduels, l'élasticité des prix dépend principalement de la possibilité pour les ménages de se débarrasser de leurs déchets organiques en porte-à-porte. Lorsque cette possibilité existe, les ménages sont moins sensibles aux prix. Deuxièmement, la tarification au poids rend les ménages plus sensibles au prix, avec une élasticité-prix estimée plus élevée. Avec un système basé sur le poids, les ménages peuvent contrôler plus efficacement leur production de déchets et l'effet incitatif des prix est amplifié. Ce système de tarification au poids est aussi présenté comme non-érosif, et montre que l'effet positif demeure et s'amplifie plusieurs années après son adoption.

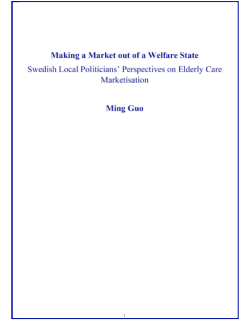
Faire un marché à partir d'un État-providence : perspectives des politiciens locaux suédois sur la commercialisation des soins aux personnes âgées

Ming Guo

Thèse de doctorat en *Santé, populations et politiques sociales*, soutenue le 24 novembre 2017 à l'EHESS, en cotutelle avec l'Université de Linköping (Suède)

Les réformes du marché ont notamment été mises en œuvre comme une solution pour améliorer la qualité des services publics et l'efficacité depuis les années 1990. Face à l'augmentation des besoins de soins et afin de maintenir les coûts de soins à un niveau raisonnable, la Suède a introduit la marchandisation dans le domaine des soins aux personnes âgées depuis 1992. Pourtant, l'introduction d'un mécanisme de marché dans l'État-providence fait l'objet des débats politiques et publics de plus en plus nombreux. Après deux décennies de marchandisation, cette thèse recense les attitudes des politiciens locaux, à savoir comment ils perçoivent le rôle d'un marché ou d'un quasi-marché dans un État providence où le mécanisme du marché pourrait remettre en cause des principes traditionnels tels que l'universalisme, la solidarité et l'égalité. En dehors des études des attitudes sur le bien-être public déjà existantes, cette recherche se base aussi sur un ensemble de données d'enquête uniques construit depuis 2014 et permet une

compréhension plus profonde et actuelle sur les perspectives de marchandisation chez les politiciens. Précisément, cette étude analyse trois aspects différents de la marchandisation : la production, la réglementation et le financement. Les résultats montrent que les différences d'attitudes sont évidentes entre les politiciens de gauche et de droite à l'égard des prestataires privés à but lucratif. Les orientations politiques des individus, la majorité politique dans les municipalités et le niveau de privatisation déjà atteint localement sont repérés comme des facteurs importants qui expliquent la volonté des politiciens locaux de privatiser davantage ou non. Les réponses autodéclarées révèlent que l'idéologie politique influence la formation des attitudes. Cette étude de cas constitue un exemple solide pour examiner le développement du marché du bien-être public dans les États-providence avancés et contribue également à la discussion du rôle potentiel de l'idéologie politique dans les réformes post-austérité sur le bien-être public.



Revue des thèses

La tarification incitative des déchets ménagers comme processus d'économisation ? Sociologie des cadrages et des débordements d'une politique publique

Renaud Nougazol

Thèse de doctorat en *Sociologie*, soutenue le 9 novembre 2018 à l'Université Toulouse 2

En France, les pouvoirs publics tentent de généraliser la tarification incitative des déchets ménagers (TI). Il s'agit d'un système de tarification qui consiste à faire payer les usagers du service de gestion des déchets en fonction de la quantité de déchets qu'ils produisent. Néanmoins, la TI reste peu diffusée car sous-tendue par un certain nombre de problèmes d'ordre économique, social et environnemental auxquels les acteurs chargés de sa mise en œuvre redoutent d'être confrontés. En partant du triple constat que la littérature scientifique sur le sujet a essentiellement été du fait des économistes, que ces derniers ont généralement un point de vue favorable à l'incitation économique, et qu'ils disposent d'une place centrale dans l'action publique, cette recherche pose l'hypothèse générale du rôle des économistes dans la mise sur agenda de la TI en France par une dynamique de « cadrage » de ses « débordements » (de ses problèmes). Cette thèse défend l'idée d'un

processus d'économisation caractérisé par des « traductions » successives avant et au cours du Grenelle de l'Environnement des travaux d'un organisme d'évaluation des déchets marqué par la présence de certains économistes et de certaines études économiques favorables à la TI. Ces « traductions » ayant été opérées par des députés communistes, cette thèse rejoint les différents travaux qui montrent que l'économisation ne peut se réduire à des liens organiques avec la doctrine économique libérale ou avec une forme de « néolibéralisme » qui constituerait la variable explicative du changement des politiques publiques. Par ailleurs, cette recherche s'intéresse à la mise en œuvre locale de la TI. En décrivant, dans le cours des actions, la manière dont les membres d'une collectivité locale ont mis en place leur projet de tarification incitative entre 2013 et 2016, le travail entrepris montre comment ceux-ci ont « géré » divers « débordements » relatifs à sa mise en œuvre.



Cette rubrique *L'œil du chercheur* a été préparée par Cyril Ribani.